



Demande suppression portfolio ancien employeur

Par **TaKi_**, le **23/10/2024 à 16:28**

Bonjour,

Suite à rupture conventionnelle avec mon ancienne entreprise, j'ai créé mon entreprise en tant qu'autoentrepreneur et j'ai donc créé un portfolio en ligne afin de présenter mon travail.

Il y a environ 6 mois, mon ancien employeur me demande de supprimer les travaux effectués en entreprise de mon site, n'ayant pas envie de me prendre la tête, je le fais. Même s'il me semble que c'est mon droit, étant donné que tous les projets sont publiés et en ligne publiquement.

Après une mise à jour de mon site de mon site, je remets en ligne ses projets étant donné que cela est ma seule vitrine. Je mentionne bien mon rôle dans le projet, mais ne mentionne pas l'entreprise dans laquelle a été fait (ce qui est erreur de ma part) par oubli. Mon ancien employeur ma envoyer une mise en demeure par mail me demandant de supprimer les projets du site (chose faite) et un dédommagement de 2500 euros pour le "préjudice". N'ayant pas les moyens de payer ce dédommagement, j'espère donc régler ça l'amiable.

J'aimerais donc savoir que dit la loi quant à la mention de projet effectuer en entreprise, et quelle pourrait être la suite de cela.

Par **Marck.ESP**, le **23/10/2024 à 16:38**

Bonjour et bienvenue

Une clause de non concurrence figure-t-elle dans votre contrat de travail ou dans la rupture conventionnelle ?

Par **TaKi_**, le **23/10/2024 à 16:51**

Aucune mention de cela dans mon contrat de travail, ni dans la rupture, juste la clause confidentiel (me demandent de " ne pas divulguer des information résultant de travaux réalisés dans l'entreprise qui sont couvert par le secret professionnel le plus strict") mais il me semble que cela n'est liée étant donné que les information sont publique et donc pas "secrète". Un droit d'exclusivité est aussi present mais est bien stipuler que cela est effectif

que durant la durée du contrat

Par **Fructidor**, le **23/10/2024** à **18:12**

Bonjour

Un syndicat ou l'inspection du travail pourraient vous renseigner.